

8 octobre 1960, Montréal

6e Congrès de la Fédération Libérale du Québec

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs « Gouvernement et Démocratie », voilà le thème de notre sixième congrès qui débute ce matin. Ce congrès, en lui-même et à lui seul, est un accomplissement de l'idéal que les présentes assises de la Fédération se proposent d'approfondir.

En effet, cette rencontre, ce dialogue ou cette confrontation entre le personnel d'un gouvernement et le personnel de ses structures démocratiques est un fait sans précédent dans l'histoire politique de notre province. C'est un événement neuf. C'est, sous un aspect fondamental et inédit, une nouvelle alliance entre le gouvernement et la démocratie au pays du Québec.

Quel sera l'esprit de cette nouvelle alliance? Quelles en seront les modalités et les structures? Quels sont ses buts et quels seront ses moyens?

La démocratisation du Parti libéral était déjà un fait nouveau et révolutionnaire, quand il s'est agi de rassembler les effectifs et la pensée des forces oppositionnistes. Ce fut le triomphe que vous savez.

Le Parti libéral et notre Fédération ont été, comme force d'opposition, le creuset d'un renouveau de la, pensée politique dans notre province et les organes de la conquête du pouvoir. Comment et à quelle condition le Parti libéral et la Fédération peuvent-ils maintenant s'adapter au pouvoir, en demeurant une démocratie en action et la pensée d'un gouvernement?

En d'autres termes, les structures nouvelles du Parti avaient forgé une arme admirable de combat. La victoire électorale, aussi bien que les tâches de l'avenir, nous imposent désormais de perfectionner l'arme de combat en instrument de gouvernement.

Notre combat ne se limitait pas, en effet, à la destruction d'une administration en décadence. Notre combat était – et demeure- la reconstruction de la province. Essentielles de la simple bataille électorale, les armes du parti le sont bien davantage encore pour le combat qui reprend sur un champ désormais plus vaste et plus décisif le combat de la restauration du Québec et la conquête de l'avenir national. Lors des congrès précédents, le chef du parti rendait compte de son mandat dès la première séance. Je remets cette tâche, qui sera très agréable, à demain soir pour aborder de front ce matin trois problèmes concrets et urgents qui se rattachent directement au thème d'études que nous avons choisi.

Nous avons devant nous des tâches trop pratiques et trop nombreuses pour nous livrer aux phrases inutiles. Un rappel des principes est toutefois une préparation indispensable aux décisions, de même que la pensée prépare l'action. « Gouvernement et Démocratie »: ces deux mots sont donc le sujet de nos délibérations. Sujet difficile, puisque ces deux mots résument, à eux seuls, la contradiction interne de la société qui doit concilier la, nécessité de l'autorité et les droits de la liberté; l'unité de direction et d'objectif avec la diversité des opinions. Sujet à jamais controversé, depuis que des hommes délèguent à d'autres hommes

– leurs égaux et leurs pairs la responsabilité d’administrer le bien commun, en leur nom et en vertu d’une autorité qui découle du consentement de tous.

Voilà la théorie et voilà le principe qu’on ne saurait ignorer sans détruire les fondements de nos institutions; c’est-à-dire, les valeurs de la démocratie et de ses libertés aussi bien que l’autorité et la signification elle-même du gouvernement.

La théorie et le principe révèlent donc le dilemme normal et constant dans lequel se trouve n’importe quel parti politique, une fois qu’il est porté au pouvoir, par suite de la dualité du mandat qui engage tout gouvernement sous le régime de la démocratie parlementaire.

C’est pourtant à la lumière de ces principes qu’il faut envisager le nœud du problème qui nous réunit aujourd’hui. Le nœud de notre problème est de définir les relations qui doivent exister entre le gouvernement libéral désormais au pouvoir et le parti qui l’y a porté, qui s’identifie au gouvernement sans pourtant s’y confondre, de même que « Gouvernement et Démocratie » sont deux notions qui se distinguent sans s’exclure.

En pratique, qu’est-ce que cela signifie? Cela signifie que, sous le régime de notre démocratie, nous avons un gouvernement de parti; mais le parti n’est pas le gouvernement. L’un est issu de l’autre et l’un ne vit pas sans l’autre; ils s’identifient, mais ils ne se confondent pas. La vitalité du parti et le libre exercice de cette vitalité sont conditions de la vie du gouvernement; mais la discipline de l’un est aussi condition de l’autorité de l’autre. Un gouvernement est mandataire du parti qui a, choisi ses chefs et ses candidats, qui a rédigé son programme, qui a combattu ses combats et qui soutient son œuvre. Ainsi les candidats et le chef du parti deviennent, par le scrutin, les élus du peuple, de même que le programme du parti, par l’adhésion populaire, deviennent la volonté du peuple tout entier et son droit.

De cette façon, l’intérêt commun a la priorité sur l’intérêt du parti.

Rôle ingrat du parti et des partisans, dira-t-on au gouvernement actuel comme on l’a dit à tous les gouvernements démocratiques dignes de ce nom. C’est pourtant l’honneur et la raison d’être du Parti – aussi bien que le véritable intérêt personnel de chacun de ses membres – de réunir l’élite qui est l’aile marchante du bien commun et de constituer en temps d’épreuve comme ce fut le cas pour les libéraux du Québec – la minorité qui travaille, persévère et triomphe pour l’avenir de tous.

Comment ajuster le rôle en apparence ingrat du parti au pouvoir à la mesure des services qu’il a rendus dans l’opposition et qu’il continue de rendre dans le gouvernement?

En ajustant l’intérêt du parti et de chacun de ses membres à la mesure de l’intérêt de la collectivité; c’est-à-dire, en opérant le ralliement sans cesse compromis des citoyens autour de son programme, en faisant rayonner la connaissance et la volonté de ses objectifs, en élevant le peuple tout entier à l’harmonie de son idéal. Alors s’accomplit l’unité de fonction dans la personne du premier ministre qui est en même temps chef de parti; l’unité des intérêts du parti et des intérêts publics; l’unité elle-même du peuple, puisque la justice envers tous et envers chacun – qui est le vœu profond de la démocratie – est, désormais, l’œuvre du gouvernement.

Tout cela, les libéraux que vous êtes le savent depuis toujours, car tout cela est la moelle et la substance du libéralisme.

Mais peut-être n'était-il pas inutile d'allumer ensemble ces lumières des principes, au moment d'aborder des questions aussi controversées et aussi complexes que l'application du programme libéral dans les domaines suivants : le rôle de la législature et des députés, le rôle de l'État comme client ou comme employeur, ce qui pose tout le fameux problème du patronage; le rôle de la Fédération et du Parti comme instrument de gouvernement.

Je l'ai dit alors et je le répète: le député à, la Législature du Québec doit être rétabli dans sa dignité de législateur, et il le sera. J'ai dit alors et je le répète: le député de chez nous ne sera plus la caricature humiliée des parlementaires d'ailleurs. Au Québec, le député ne sera plus le jouet des patroneux, ni patroneux lui-même. Il sera le représentant honnête et libre d'une population libre et honnête. Il ne sera plus le pion silencieux que les puissances d'un gouvernement invisible manipulent à leur gré sur l'échiquier de la province. Il sera le lien effectif et vivant du législatif et de l'exécutif, le point de rencontre de l'État et du peuple: l'associé du ministère et sa conscience.

Dans notre province, la conception du rôle véritable du député avait tellement été faussée par des années de dictature que mes paroles sur une vérité aussi simple ont créé de la confusion. On a dit qu'en restaurant le député dans son rôle de législateur, je voulais briser le contact intime qui l'unit à, ses électeurs.

Quelle stupidité: Le rôle du législateur, en démocratie, est précisément fondé sur l'union intime avec les électeurs et leur volonté. Le législateur reste le représentant du peuple; c'est-à-dire, son conseiller et son confident, son intermédiaire auprès du gouvernement et des ministères, en un mot, son délégué, son député, celui que l'on envoie pour se faire représenter et défendre sa cause.

Je le répète une fois de plus: sous notre gouvernement, le député ne redeviendra jamais le commissionnaire et le porte-paquet d'un soviet de petits « patroneux » gouvernant son comté, comme le soviet des « grands-Patroneux » gouvernait son parti tout entier, depuis le chef démissionnaire jusqu'au dernier cantonnier. Mais, sous notre gouvernement, au zèle du député s'ajoutera le prestige du législateur, de telle sorte que chacune de ses interventions au bénéfice de ses commettants aura un poids nouveau et une efficacité nouvelle.

Je ne mentionne qu'un seul exemple pour illustrer à cet égard ma pensée que beaucoup ont mal interprétée. Quand j'ai dit qu'à l'avenir les Commissions scolaires pouvaient suivre directement les canaux administratifs en ce qui concerne les octrois, certains ont vu là un coup porté au rôle du député. C'était absurde! Bien au contraire, la tâche primordiale d'un député élu sous le programme libéral est de promouvoir de toutes ses forces les progrès de l'éducation dans son milieu. Dans ce but, plus l'Association du député et des corporations scolaires sera étroite dans les comtés, plus la cause de l'éducation progressera dans la province.

C'est cela que nous voulons!

D'autres ont voulu que les commissions scolaires viennent manger dans la main du patroneux et que la photographie de leur humiliation fasse le tour de la province. Nous, les libéraux, nous voulons que le député législateur soit profondément lié aux problèmes des corporations scolaires de son comté et qu'il leur facilite l'obtention des octrois, non plus comme un cadeau personnel mais comme un droit public. Voilà, je crois, un exemple concret et qu'on peut appliquer à toutes les gammes des relations du député avec ses électeurs de ce que j'entends quand je dis que le député doit être rétabli dans son rôle de législateur.

Que ferons-nous encore pour la restauration de la Législature et de la fonction de député? Je n'envisage, évidemment, que l'avenir immédiat. Nous donnerons un sens nouveau et une utilité réelle aux postes de secrétaires parlementaires qui, vous le savez bien, n'ont été jusqu'ici à Québec qu'une pitance additionnelle et une prime à la paralysie plutôt qu'un ordre d'action. L'étude que vous ferez sur les méthodes électorales servira également la promotion de la Législature et des députés, car nous ne visons pas tellement à étaler les plaies de la province qu'à les guérir. Par exemple, le mode de financement des élections – que les réformes apportées par notre Fédération ont tellement amélioré au sein du Parti libéral que le chef démissionnaire de l'Union Nationale les citait récemment comme un modèle à imiter par son propre parti – fournira l'un des sujets importants de vos discussions.

Enfin, nous voulons restaurer le rôle du député en l'intégrant à l'œuvre de la Fédération dont je vous parlerai tantôt, lorsque nous envisagerons les problèmes de structures et d'avenir propre à la Fédération. Voilà, Mesdames et Messieurs, la contribution que l'administration actuelle a promis d'apporter et apportera dans ce domaine fondamental du gouvernement et de la démocratie.

Le Patronage

Je vous parlais tantôt d'unité. Il y a une unité, mes amis, dont le gouvernement n'a pas à se réjouir. C'est celle qui concentre les critiques – et je l'admets – le mécontentement, sur un seul point des politiques du gouvernement. Il s'agit du fameux patronage! Qu'il existe du mécontentement, je ne cherche pas à le nier. Beaucoup de libéraux et beaucoup d'indépendants qui ont travaillé au renversement du régime s'impatientent parce que le changement de gouvernement ne s'accompagne pas d'un changement complet et immédiat d'appareil administratif; parce que les injustices dans la structure du fonctionnarisme régi par la seule règle du favoritisme risquent maintenant d'être immobilisées et consacrées par notre respect de la loi; parce que l'appel des soumissions publiques paraît mettre sur le même pied que les autres ceux qui se sont rendus coupables d'une majoration éhontée des dépenses gouvernementales.

À ceux-là, je dis que je les comprends. À ceux-là, je dis que réparation s'impose. Mais à ceux-là je dis aussi que jamais une injustice n'a été réparée et ne sera jamais réparée par une autre injustice.

D'un autre côté, le gouvernement est accusé de retourner au système du patronage. De nombreux journaux de la province, et certains de l'extérieur, nous ont reproché avec amertume le remplacement de certains employés temporaires. Signalons que tous ces journaux ont assisté dans un silence de vingt ans à l'édification du plus formidable empire

de « patroneux » jamais vu dans un pays libre! Applaudissons à leur réveil c'est la meilleure preuve que la victoire libérale n'a pas été vaine et que la liberté n'est plus en prison dans la province de Québec!

Mais je dis à ces moralistes de la dernière heure que les absolus de la pureté sont l'idéal du gouvernement aussi bien que le leur. Ils n'ont que la liberté de parler, tandis que le gouvernement assume la lourde responsabilité d'agir. En effet, l'absolutisme en ces matières conduit, en pratique, à des intolérances qui vont jusqu'à la persécution. L'exigence totale de renouveau et de pureté administrative, quand elle est trop pressée, ne peut avoir d'autres corollaires que la fièvre de châtiment et l'appétit de vengeance qui ont conduit tant de peuples à la folie des tribunaux populaires où coupables et innocents sont sacrifiés dans le même aveuglement.

En d'autres termes, que l'on pousse l'intransigeance devant les actes du nouveau gouvernement jusqu'à l'excès, si l'on veut! Mais qu'on n'aille pas oublier qu'il est impossible d'arrêter l'intransigeance à moitié chemin et qu'elle irait fatalement atteindre tout ce qui reste de l'ancien régime. Les moralistes de la dernière heure peuvent se demander si telle est la voie de la charité et du pardon:

Entre ces deux feux, quelle est l'attitude du gouvernement? Elle est simple. Dans tous les cas où la loi existe, c'est le respect de la loi et l'application rigoureuse de la loi. Dans tous les cas où il serait possible d'instaurer son ordre et son règne, ce sera encore le respect de la loi et l'application rigoureuse de la loi. Dans tout le reste, la justice et l'équité.

Je répète donc aux uns qu'ils auront réparation. Je répète aux autres que, sans cette réparation envers ceux qui ont souffert, d'un ostracisme de vingt ans pour préparer la liberté des autres, l'esprit de vengeance ne cessera de lutter contre l'esprit de justice.

Aux uns comme aux autres, je dis que le gouvernement ne peut détruire en trois mois la pyramide infâme du patronage, achevée jusqu'à sa perfection totale depuis vingt ans, et dont la base reposait sur un siècle de mauvaises habitudes et d'immaturité civique.

Appliquons maintenant ces considérations aux relations concrètes du gouvernement avec tous les citoyens qui lui offrent des services ou des marchandises, c'est-à-dire, à l'ensemble du domaine qui était jusqu'ici la chasse gardée du patronage.

Dans le fonctionnarisme, la politique du gouvernement est claire, simple et nette. C'est le respect intégral de la loi! Tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir, pas un seul fonctionnaire ne sera privé de la sécurité de son emploi, aux conditions garanties par la loi du service civil. Pas un seul ne sera démis de ses fonctions pour aucune considération et pour aucun motif que ceux spécifiquement décrits par la loi et sous le contrôle de la Commission du Service Civil.

La Commission du Service Civil a la responsabilité de réorganiser sur une base d'efficacité administrative les cadres qui s'étaient constitués, en bien des cas, au hasard de la routine ou du favoritisme. Elle a la responsabilité de procéder à la classification qui doit régir les promotions et mettre de l'ordre dans les hiérarchies établies selon les mêmes hasards.

Cette réorganisation est, nécessairement, une œuvre de longue haleine. La Commission du Service Civil aura le personnel nécessaire, elle aura par surcroît l'assistance de la commission d'enquête dont je parlerai tantôt, afin d'effectuer cette réorganisation dans les plus brefs délais compatibles avec la prudence et l'équité. Nous avons promis de chasser la politique du fonctionnarisme. Nous prenons les moyens nécessaires, et elle le sera.

Aux deux extrémités de la hiérarchie des employés gouvernementaux, il y a des catégories qui ne sont ni régies, ni protégées par la Loi du service civil. Au sommet, il y a certains employés supérieurs comme les officiers des commissions, les secrétaires de ministres, les substituts de la Couronne et autres. Par la nature de leurs fonctions et par l'étendue des pouvoirs qui leur sont délégués par les membres du gouvernement, il est évident que le gouvernement doit conserver au moins la liberté de choisir ces collaborateurs immédiats et confidentiels, dont il assume la responsabilité. Dans ce cas, la pratique est à peu près la même à Québec que dans les autres démocraties. Au bas de l'échelle, il y a les employés temporaires qui sont, dans la plupart des cas, des salariés à temps partiel. Par tradition, on n'exigeait d'eux aucune qualification, sauf celle de la couleur politique. Par tradition également, ils étaient changés avec chaque changement de gouvernement. Sur ce point – et sur ce point seulement – nous avons été incapables de rompre complètement avec la tradition. Je le déclare avec franchise, cette pratique nous répugne et il faut trouver une alternative. En fait, tout le monde sait que ces employés temporaires étaient versés, bon gré mal gré dans l'armée personnelle du député au pouvoir en périodes électorales.

C'est un système néfaste à tous les points de vue. Il détruit les libertés civiles de l'employé qui est conscrit au service du parti politique s'il veut conserver son emploi. Il est souvent une tragédie familiale pour des hommes qui peuvent être ainsi des employés temporaires pendant dix ou quinze ans. Il est surtout néfaste pour l'administration publique parce qu'il encourage l'incompétence, protège les corruptions et conduit à la démoralisation des services ainsi constitués. À titre d'exemple, je vous signale les protestations répétées de nos groupements sportifs et des associations consacrées à la protection de notre faune, qui ont maintes fois soutenus que notre système de gardes-chasses n'était pas autre chose qu'une bonne association de braconniers.

Le système doit être changé. Il faut établir en règle générale que tout emploi gouvernemental, dans n'importe quel ministère, sera assujéti à la Loi du service civil, dès qu'il offre le moindre caractère de permanence. Il faut établir en règle générale que les emplois temporaires ne sont pas autre chose qu'un recours d'exception. Le barème des qualifications exigées élèvera la qualité des services concernés, tout en stimulant l'éducation chez des gens qui n'en voyaient pas toujours la nécessité quand un clin d'œil du patron local suffisait pour décrocher une « job » du gouvernement.

Nous sommes donc déterminés à restaurer le service public sur la sécurité de l'emploi, sur la compétence et sur l'impartialité dans l'examen des candidats qui seront appelés publiquement. Tel est notre but et telle est la promesse de tous les libéraux qui ont rédigé notre programme. Nous atteindrons notre objectif progressivement, en procédant avec autant de méthode que d'énergie.

Les mêmes considérations s'appliquent aux entreprises, aux professions et aux commerces qui font affaires avec le gouvernement. Là, aussi, il y a eu un quart de siècle d'injustices.

Le système du patronage qui a édifié la nouvelle classe des millionnaires de l'Union Nationale est aboli depuis le premier jour de notre élection. Jamais notre gouvernement n'y retournera. Que cela, soit compris et bien entendu. Jamais !

Nous avons commencé d'appeler des soumissions publiques pour les travaux gouvernementaux et nous avons accordé les contrats aux plus bas soumissionnaires.

Nous ne dévierons pas de cette ligne de conduite qui est la ligne de l'honnêteté.

Mais la question se pose: notre respect de la loi va-t-il aboutir à immobiliser l'injustice d'hier dans la sécurité d'aujourd'hui?

Je dis Non. Voici les moyens que nous prendrons pour rétablir au moins un équilibre.

Je viens d'annoncer le début de l'enquête que nous avons promise sur l'administration de l'Union Nationale. Nous ne visons pas tellement à étaler les plaies de la province, nous sommes déterminés à les guérir! Cependant, ceux qui se seront rendus coupables de malversation – soit à l'intérieur de l'appareil administratif, soit à l'extérieur selon une preuve clairement établie à l'enquête, devront être punis ou tout au moins mis hors d'état de nuire. À ce côté négatif mais nécessaire de l'enquête, le gouvernement veut allier une œuvre positive. L'enquête qui commence par son côté positif doit servir les fins qu'a obtenues l'enquête Hoover aux États-Unis.

De cette façon, non seulement nous pourrions réorganiser les cadres de l'administration selon les techniques les plus modernes que nous conseilleront les experts attachés au personnel de l'enquête, mais le gouvernement libéral pourra se prémunir contre les désordres où se sont abîmés ses devanciers.

Or, la cause principale du mécontentement actuel chez les libéraux et chez tous ceux qui n'étaient pas liés au régime de l'Union Nationale, c'est que l'appel des soumissions publiques s'adresse indistinctement à ceux qui sont soupçonnés d'avoir prévariquer pendant un quart de siècle, comme à ceux qui ont été trop honnêtes pour s'engrener dans ce que j'ai toujours appelé la machine infernale.

Mes amis, jamais le premier ministre actuel et jamais un gouvernement libéral ne condamneront un homme sur de simples soupçons, si légitimes soient-ils. Jamais le premier ministre actuel et son gouvernement ne retourneront aux contrats sans soumissions et au brigandage général érigé en système de gouvernement.

Quelle est, alors la solution? La justice exige une réparation, quelle sera cette réparation? Tous ceux que l'enquête démontrera coupables de profitages ou malversations, avec des preuves formelles à l'appui, ne seront pas admis à offrir leurs services et leurs marchandises au gouvernement.

Il est une liquidation qui est immédiate et sans retour. C'est la liquidation du « patroneux » professionnel, ce parasite de la société, ce chancre de l'industrie et du commerce aussi bien

que de la politique, qui vit d'une vie d'entremetteur en monnayant ses prétendues influences. Ces intermédiaires étaient fourrés partout sous l'ancien régime. Ils tiraient une rançon sur tout ce que le gouvernement achetait, depuis les graines de semence jusqu'aux matériaux de construction. Ils vivaient de chantage auprès des commerçants aussi bien que de leurs amitiés honteuses auprès des gouvernants.

Cette race est disparue. Si elle tente de renaître, elle sera écrasée. Le gouvernement ne traitera qu'avec le commerce et l'industrie légitime, par leurs agences légitimes, selon les pratiques tirées du marché. Le gouvernement que je dirige ne paiera jamais de rançon aux patroneux. Mes amis, membres de la Fédération et du parti, tels sont esquissés rapidement et dans leurs grandes lignes seulement les moyens que le gouvernement entend prendre pour réaliser le programme que vous avez vous-mêmes rédigé pour lequel vous avez combattu et dont le premier objectif était l'épuration de la vie publique dans la province de Québec.

La Fédération

Je vous disais au début que la Fédération libérale, au moment d'ajuster ses structures aux conditions qui ont changé depuis le 22 juin, devait perfectionner ses armes pour le combat qui commence sur un champ plus vaste. L'épuration de nos mœurs publiques demeure notre premier objectif, après l'élection comme avant l'élection. Le combat doit reprendre sur ce front, non seulement contre le passé, mais pour l'avenir.

C'est un trait de l'histoire politique du Québec que les gouvernements qui ont eu, chez nous, une longue durée ont tous succombé dans l'humiliation.

Votre gouvernement aura une longue durée. Il pourra être vaincu dans la défense de ses politiques. Ne permettons jamais qu'il s'anéantisse par sa propre humiliation. Telle est l'oeuvre principale à laquelle la Fédération doit se consacrer désormais. Il n'est plus tellement question pour elle de surveiller l'ennemi terrassé- que les amis au pouvoir. Elle doit être le chien de garde de l'honnêteté de ses mandataires et de ses militants, de telle sorte que nous ne nous abaissions jamais à adorer ce que nous avons brûlé avec tant d'ardeur et de promesses.

Une autre tragédie de notre histoire politique, c'est que notre peuple a toujours voté contre un gouvernement et rarement pour un programme et pour un idéal. Il faut orienter notre peuple vers la puissance de la pensée positive, et vers les réalités de l'action positive. Un peuple est contre par déception et par découragement. Un peuple est pour par enthousiasme et seul l'enthousiasme déclenche les énergies nécessaires à l'action.

Insuffler et communiquer cette orientation positive à notre peuple telle est la seconde mission de notre Fédération. Elle l'a admirablement commencé avec le programme qui nous a conduits à la victoire. Il est essentiel qu'elle reprenne le combat, sans retard, pour conduire ce programme à sa réalisation.

Pour cela, la Fédération doit remettre en oeuvre toutes les pièces de sa structure, depuis les associations de paroisses et de comtés, les groupements régionaux et jusqu'à l'exécutif,

dans une entreprise coordonnée et périodique d'éducation populaire sur les politiques qui commencent.

Les patroneux de l'Union Nationale essayaient parfois de se justifier en disant que les membres des corporations scolaires ou municipales ne connaissaient guère les octrois qu'ils pouvaient réclamer ou que les simples citoyens ne savaient pas à quelle porte frapper pour obtenir la part des mesures sociales à laquelle ils avaient droit. N'existe-t-il pas là comme ailleurs une carence d'éducation populaire? Passez en revue n'importe quel secteur de la vie provinciale et n'importe quel secteur des relations entre le gouvernement et notre démocratie, depuis l'éducation jusqu'aux pêcheries et l'agriculture, depuis les problèmes ouvriers jusqu'à la question constitutionnelle, et vous constaterez la même carence et le même besoin.

Qu'on ne parle pas de démocratie quand elle est ainsi dissociée du gouvernement par l'indifférence des populations! Or, je le répète, notre but et notre devoir est d'opérer l'alliance du gouvernement et démocratie. Seule, à l'heure actuelle dans la province de Québec, la Fédération libérale possède les structures et les armes pour y parvenir.

Par ailleurs, mes amis, le programme dont vous les libéraux et le peuple entier nous avez confié le mandat changera bien des choses dans la province de Québec. Tout changement même pour le mieux rencontre des obstacles et soulève des oppositions. Les obstacles et les oppositions sont toujours à la mesure des changements. L'envergure elle-même du programme libéral condamne donc les libéraux à la permanence du combat. Nous ne pouvons atteindre nos objectifs sans l'adhésion pleinement éclairée et sans la volonté positive de l'opinion publique. Nous n'obtiendrons cette adhésion et cette volonté qu'en diffusant la connaissance de nos moyens et de nos objectifs. La Fédération en étroite collaboration avec les députés et les anciens candidats, doit donc dresser immédiatement un programme d'éducation populaire, qui utilisera tous les moyens modernes de diffusion dont la province est abondamment pourvue, qui ajoutera à ces moyens la vertu de la persuasion des contacts personnels et des études en commun, qui puisera dans l'expérience des ministres, des experts, des hauts-fonctionnaires, des députés et des membres du parti, afin de faire rayonner partout dans la province de Québec la pensée positive sans laquelle l'action du gouvernement est vouée à l'échec.

Jamais, libéraux, un parti politique n'a été convié au Québec ou au Canada, à une œuvre qui comporte à la fois tant de travail et d'utilité démocratique, tant, de dévouement et tant d'honneur!

Mes amis, dès mes premières paroles j'ai voulu mettre ce congrès libéral sous le signe de l'unité au sein de notre peuple. Ce n'était pas un vain artifice oratoire, ni une tentative de confondre l'intérêt du parti et de chacun de ses membres avec l'intérêt commun, ni même un espoir de résoudre le conflit personnel d'un premier ministre qui se trouve en même temps chef de parti.

C'était une nécessité de l'heure. Dans 1^e tourmente universelle des jours présents, le temps n'est plus aux mesquineries qui divisent, mais aux œuvres de justice et de réparation qui, si imparfaites soient-elles parmi les hommes, n'en demeurent pas moins un élément d'unité

pour notre parti dans la province de Québec, il faut livrer le combat contre le patronage, le combat de l'éducation, le combat de la conquête des ressources naturelles, le combat de la santé, celui de la moralité et celui de la famille et, par-dessus tout, le combat de la justice parmi des citoyens qui sont des frères.

Que la Fédération soit à la tête du combat et nous triompherons de la même façon et avec les mêmes armes que la Fédération a utilisées pour rendre la liberté à tous les citoyens de notre province.